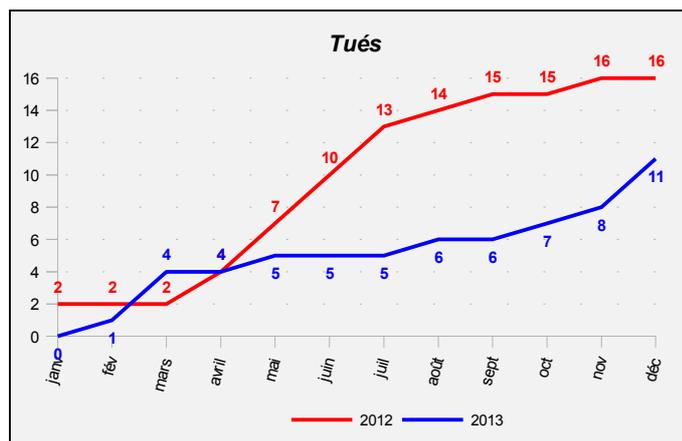
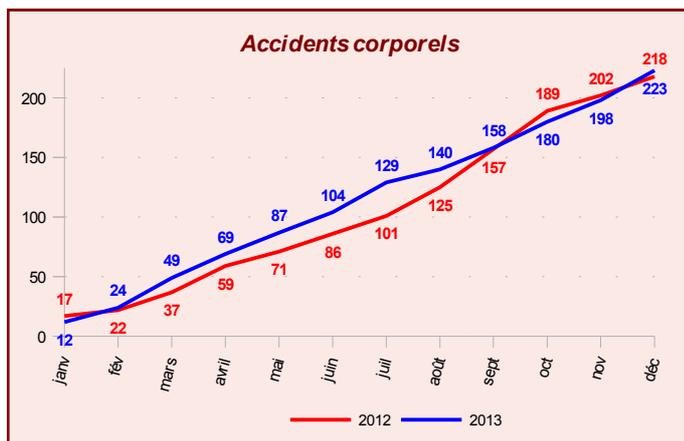


Le bilan accidentologique du mois

	Accidents corporels	Tués	Blessés	dont Blessés hospitalisés
Décembre 2013	24	3	34	8
Décembre 2012	15	0	18	6
Évolution	+ 9	+ 3	+ 16	+ 2

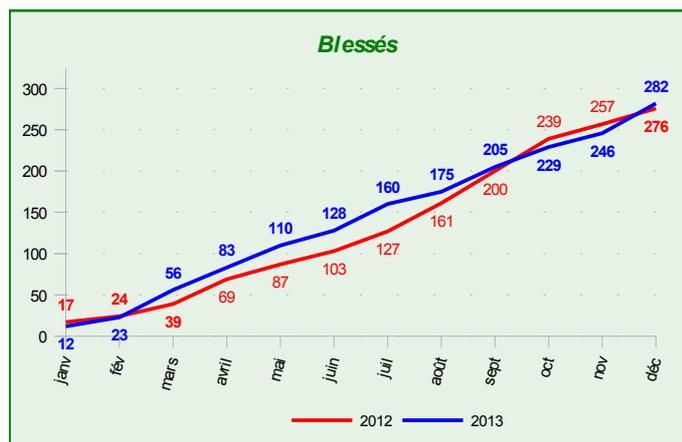
L'évolution depuis le début de l'année



En Corrèze le mois de décembre 2013 a enregistré 24 accidents corporels qui ont fait 3 tués et 34 blessés dont 8 hospitalisés.

Par rapport à l'année 2012, le bilan provisoire de l'année 2013 fait état de :

- 223 accidents corporels (+2 %)
- 11 tués (- 5 tués)
- 282 blessés (+2%)



Le conseil du mois

En hiver :

- Avant de prendre la route : il est indispensable de remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel, de vérifier les pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.
- **Par temps de neige** : Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés : chaînes ou pneus spéciaux. Les chaînes doivent être à la taille des pneus et installées sur les roues motrices. Entraînez-vous à les poser avant de partir ! Les pneus hiver, conçus pour améliorer l'adhérence et le freinage, peuvent être montés dès la mi-octobre et démontés vers la mi-mars. Sur la route, réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.

LA COORDINATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA CORRÈZE VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2014. QUE CELLE-CI SOIT FAITE DE RESPONSABILITÉ, DE PRUDENCE ET DE RESPECT POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE.

Mission Sécurité Routière de la Corrèze : L'accidentologie

L'info du mois



L'alcool reste l'une des premières causes de mortalité sur les routes puisqu'au niveau national en 2012, le dépassement du taux d'alcool légal est en cause dans 31 % des accidents mortels. Un court-métrage de l'acteur et réalisateur Guillaume Canet sur les dangers de l'alcool au volant, en collaboration avec l'association Ferdinand et la fondation Vinci Autoroutes, a été diffusé du 11 au 18 décembre au cinéma et à la télévision et est consultable sur www.roulons-autrement.com.

Les actions du mois

- **Forum annuel des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière**

Le 3 décembre, le Forum annuel des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) s'est tenu à la salle de l'Orangerie à Sainte-Fortunade.

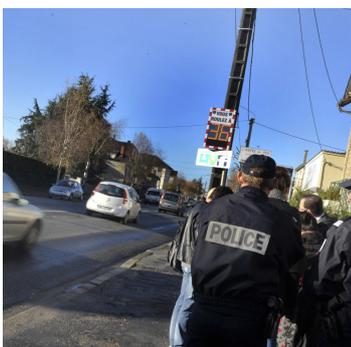
La matinée fut consacrée à la présentation du DGO 2013/2017 (Document Général d'Orientations) qui fixe les enjeux locaux de la politique de sécurité routière sur la base d'une étude de l'accidentologie corrézienne et des résultats des groupes de travail réunis pour chaque enjeu. Ensuite, un balayage des actions réalisées tout au long de l'année par les IDSR a montré la multitude et la diversification des prestations. Puis, la chargée d'animation sécurité routière du département des Deux Sèvres, invitée de cette journée d'échange, a présenté l'organisation mise en place par la coordination sécurité routière pour l'animation par les IDSR des actions de prévention en s'appuyant sur les particularités de son département.

L'après midi, une large réflexion par petits groupes était consacrée aux actions innovantes à réaliser en 2014 : un nouveau module seniors, l'opération « parrain à moto », les nouveaux modes de communication et la possibilité d'un forum sécurité routière à Tulle pendant la semaine sécurité routière.



Chaque groupe de travail a ensuite présenté le fruit de ses échanges à Madame SOUM, Directrice de cabinet du Préfet et Chef de projet sécurité routière, qui est venue clôturer la journée en encourageant les IDSR à poursuivre leurs missions.

- **Inauguration de radars pédagogiques en Corrèze**



L'État en Corrèze a choisi d'investir massivement en 2012 et 2013 sur la prévention des excès de vitesse. De ce fait, vendredi 20 décembre, des radars pédagogiques ont été inaugurés à Brive et Ussel. Installés aux principales entrées des villes, 8 dispositifs se trouvent à Brive, 3 à Ussel.

Ces équipements informent les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, afin de les inciter à adapter leur comportement.

Le choix des lieux d'implantation a été fait en concertation entre la Coordination Sécurité Routière, la police nationale et les services techniques des villes concernées. Ils se situent dans des zones où de nombreux excès de vitesse sont constatés. L'installation des radars pédagogiques ne remplace en aucun cas les contrôles vitesse effectués par les forces de l'ordre. Ces dispositifs s'inscrivent dans une démarche de prévention des excès de vitesse encore nombreux.

L'agenda de la sécurité routière

Le 16 janvier	Sensibilisation aux règles de conduite au centre de détention d'Uzerche Contact SPIP 05 55 73 87 47
Le 23 janvier	Soirée sécurité routière au club Tulliste du Lions-club Contact : Mission Sécurité Routière 05.55.21.83.70